



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE DU CHER
PRÉFÈTE DE LA NIEVRE**

**Direction Départementale
des Territoires du Cher**

Secrétariat Général

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Travaux de reconstruction du barrage de prise d'eau « des Lorrains » situé sur la rivière l'Allier, à APREMONT-SUR-ALLIER dans le département du Cher et SAINCAIZE-MEAUCE dans le département de la Nièvre

Il sera procédé, au titre du Code de l'Environnement, **du mardi 25 février 2014 au jeudi 27 mars 2014 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique, pour les travaux de reconstruction du barrage de prise d'eau « des Lorrains ». Celle-ci se déroulera dans les communes suivantes :

- département du Cher : Apremont-sur-Allier et Cuffy
- département de la Nièvre : Saincaize-Meauce et Gimouille.

Par ordonnance du tribunal administratif d'Orléans en date du 15 janvier 2014 Monsieur Jean-Baptiste GAILLIEGUE, cadre administratif en collectivité locale, spécialisé en urbanisme, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joseph CROS, ingénieur militaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

La Préfète du Cher assurera la coordination de l'enquête.

Le dossier d'enquête comprend une étude d'impact, une note additive à celle-ci, un résumé non technique et l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies désignées ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis au public ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Cher : www.cher.gouv.fr et de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr

Le public pourra exprimer ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser sous pli cacheté, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, en mairie d'Apremont-sur-Allier - Le Bourg -18150 (siège de l'enquête); elles seront annexées par ses soins au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences qu'il assurera dans les mairies indiquées ci-dessous aux dates et heures ci-après :

Saincaize-Meauce (58)	Mardi 25 février 2014 de 9 h à 12 h
Saincaize-Meauce (58)	Lundi 10 mars 2014 de 9 h à 12 h
Apremont-sur-Allier (18)	Vendredi 14 mars 2014 de 13 h 30 à 16 h 30
Apremont-sur-Allier (18)	Jeudi 27 mars 2014 de 13 h 30 à 16 h30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport accompagné de ses conclusions motivées à Mesdames les Préfètes du Cher et de la Nièvre, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les communes concernées et dans les Préfectures du Cher et de la Nièvre (contact auprès des Directions Départementales des Territoires) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés et consultables sur le site internet des Préfectures du Cher et de la Nièvre dans les mêmes conditions de délai.

Mesdames les Préfètes du Cher et de la Nièvre sont les autorités compétentes pour prendre par arrêté la décision concernant le projet.

Vu, Bourges, le 27 JAN. 2014
Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur départemental,

Benoît DUFUMIER